



## Adoption Adulte moins de 10 ans avec l'adoptant

-----  
Par Lili2022

Bonjour,

Nous sommes une fratrie de 3 enfants adultes, 2 ont été adoptés par mon beaux père, moi non car l'écart d'âge entre mon beaux père et moi est de moins de 10 ans (8 ans exactement).

N est il pas considéré comme "juste motif" que d adopter toute la fratrie?

En remerciant par avance pour les réponses,

Bonne journée

-----  
Par isernon

bonjour,

Article 347 du code civil

Le ou les adoptants doivent avoir quinze ans de plus que les enfants qu'ils se proposent d'adopter.

Toutefois, lorsque la différence d'âge est inférieure à celle que prévoit l'alinéa précédent, le tribunal peut prononcer l'adoption s'il existe de justes motifs.

c'est possible, mais le juge qui décide.

un avocat peut vous aider.

salutations